



## ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 25 mars 2019, a adopté les règlements suivants :

- 19-015**      **Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Fernand-Gauthier et la 15<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**
- 03-009-9**      **Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)**  
L'objet est de déléguer au comité exécutif le pouvoir de conclure une entente visant l'approbation d'une aide financière de plus de 150 000 \$ pour la réhabilitation de terrains contaminés.
- 19-022**      **Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés**

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation, durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est (155, rue Notre-Dame Est à compter du 29 avril 2019) et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements).

Fait à Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 2019

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat